

Les règles importantes du « CROK »

Mercredis aérés pour les enfants de la 1P à 4P Du 8 septembre 2021 au 22 juin 2022

**Seules les inscriptions complètes sont prises en compte.
Une confirmation doit impérativement vous être donnée pour valider l'inscription.**

Horaires d'accueil :

Le matin, vous pouvez amener votre enfant **entre 8h et 9h** (autour du petit-déjeuner)

Le soir, vous pouvez venir chercher votre enfant **entre 17h et 17h45**.

En tant que responsable légal-e de l'enfant dont l'inscription a été validée :

- ★ Je m'engage à respecter les horaires d'arrivée et de départ.
- ★ Je suis tenu-e d'accompagner mon enfant à l'intérieur de la Maison des Quartiers et d'informer la personne responsable de sa présence. Pour la bonne poursuite des objectifs pédagogiques, une présence régulière est requise.
- ★ En cas d'absence au mercredi aéré, je m'engage à en informer la MQT au plus vite au numéro **022/348.75.32** ou par mail à l'adresse : mqthonex@mqthonex.
- ★ **Sans nouvelles de ma part pendant une période prolongée, la MQT pourra attribuer la place à un autre enfant.**
- ★ Le tarif du mercredi aéré est calculé en fonction de l'attestation fiscale cantonale que j'ai remise (RDU). J'accepte que le tarif maximum soit appliqué si je n'ai pas fourni cette dernière.
- ★ Une facture me sera adressée pour chaque trimestre. Je m'engage à effectuer le versement de chaque période selon les conditions de paiement mentionnées sur la facture. Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf sur présentation d'un certificat médical. Aucune attestation de paiement ne sera délivrée à des fins fiscales. Nous vous suggérons de **conserver les copies de vos versements**.
- ★ **L'inscription étant faite pour l'année scolaire**, si je souhaite retirer mon enfant en cours d'année, la date de demande d'annulation sera celle prise en considération **pour la fin du mois courant**.
- ★ Pour les activités, j'équipe mon enfant de vêtements pratiques et non dommageables. La MQT ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte ou de dommage.
- ★ En cas d'urgence, j'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de mon enfant, ainsi que celles préconisées par un médecin. Je m'acquitterai des frais occasionnés pour les soins donnés à mon enfant, y compris les frais de transport.
- ★ Je déclare que mon enfant est assuré contre la maladie et les accidents en Suisse et à l'étranger.
- ★ J'accepte que mon enfant apparaisse sur les photos prises lors des activités de la MQT.

En cas de non-respect de ce règlement, la Maison des Quartiers se réserve le droit d'annuler l'inscription de votre enfant.

J'ai signé la « fiche d'inscription » en confirmant que j'ai pris connaissance des points ci-dessus.

Tournez, svp ./.

Les vacances scolaires officielles du canton de Genève 2021-2022 durant lesquelles il n'y a pas d'accueil « Crok' » :

Dates des vacances scolaires du canton de Genève :

Rentrée scolaire

[lundi 30 août 2021](#)

Jeûne genevois

[jeudi 9 septembre 2021](#)

Vacances d'automne

[du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 29 octobre 2021](#)

Vacances de Noël et Nouvel An

[du vendredi 24 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022](#)

Vacances de février

[du lundi 14 février 2022 au vendredi 18 février 2022](#)

Vacances de Pâques

[du jeudi 14 avril 2022 au vendredi 22 avril 2022](#)

Ascension

[jeudi 26 mai 2022](#)

Pentecôte

[lundi 6 juin 2022](#)

Vacances d'été

[dès le lundi 4 juillet 2022](#)



39, route de Jussy
CH – 1226 Thônex
Tél. : 022 348 75 32
e-mail : mqthonex@mqthonex.ch
site : www.mqthonex.ch

Tournez, svp ./.